

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

cerfa

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des Impôts)

Exercice ouvert le	2023-01-01	et clos le	2023-12-31	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
A VOIR	
SIRET	7 5 1 8 3 9 0 1 0 0 0 0 2 0
Adresse du principal établissement:	
12 Rue DES ACACIAS 45480 CHARMONT EN BEAUCE	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	0
Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0

2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	0
PV à long terme imposables à 19 %	0
PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0
PV à long terme imposables à 0 %	0

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Autres dispositifs	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Zone de revitalisation rurale, art. 44. quindécies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
☐	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
---	--

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	
Nom	

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	
Nom	

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
N°	
Nom	

H		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		☒	Si oui, indication du logiciel utilisé : MyUnisoft Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Société ou indépendant : CABINET SAVARY ALFORTVILLE 117 Rue ETIENNE DOLET 94140 ALFORTVILLE Tél: 0143759833		Société ou indépendant : Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date: 2024-04-24 Lieu: CHARMONT EN BEAUCE	
		Qualité et nom du signataire: KAME MAHAMADOU	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)	✓	prestataire : CABINET SAVARY 451799894	117 Rue Etienne Dolet 94140 ALFORTVILLE

CABINET SAVARY
 Société d'expertise comptable
 inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables
 de la région Paris Ile-de-France
 (SARL au capital de 7500 €)
 RCS PVRV : 451 799 894 - APE 741 C
 TVA Intracommunautaire : FR 70 451 799 894
 117, rue Etienne Dolet 94140 Alfortville
 Tél. 01 43 75 98 33 - Fax 01 43 75 98 39



I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même		a					
				payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :						e					
Libellé						Montant					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						f					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						g					
Montant des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette Impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfétaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versés :					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfétaires	Remboursements	Indemnités forfétaires	Remboursements		
Mr KANTE 12 Rue DES ACACIAS 45480				Gérant Mahamadou	300	2023	43 203				
K DIVERS											
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations				Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A VOIR			Néant *	
Adresse de l'entreprise	12 Rue DES ACACIAS 45480 CHARMONT EN BEAUCE				
SIRET	7 5 1 8 3 9 0 1 0 0 0 0 2 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12		Durée de l'exercice précédent *	12	
				Exercice N clos le 2023-12-31	
ACTIF				Brut	Amortissements – Provisions
				1	2
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	2 771
	Immobilisations financières * (1)		040	042	1 100
	Total I (5)		044	048	3 871
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	32 000
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	56 455
		Autres * (3)	072	074	38 353
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	394
		Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II		096	098	127 203
	Total général (I + II)		110	112	131 074
PASSIF					
Exercice N NET					
1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		300
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		37 019
	Report à nouveau		134		(45 513)
	Résultat de l'exercice		136		2 268
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		(2 926)
Provisions pour risques et charges					
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		33 264
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		25 261
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	9 597	172	18 869
	Comptes courants d'associés		173		96
	Autres dettes		175		56 511
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		134 000
	Total général (I + II + III)				
	180				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A VOIR		Néant *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le				
Formulaire déposé au titre de l'IR 018				2023-12-31				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214			
		Services *		217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				175 766			
	Production immobilisée *				7 976			
	Subventions d'exploitations reçues							
	Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	183 776			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				35 739			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 5.035 - immobilier :)				44 027			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243	495	7 183			
	Rémunérations du personnel *				67 743			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				23 308			
	Dotations aux amortissements *				2 074			
	Dotations aux provisions							
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		5		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	180 080			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 696			
Produits financiers (III)		280						
Produits exceptionnels (IV)								
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		1 171			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	2 268			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 268			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	3 095		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option {		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 238 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		951	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345						
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	5 363	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 28.596		dont imputés sur le résultat :			360	5 363	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A VOIR

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISE													
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	13 000	432		434		436	13 000				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	24 500	462		464		466	24 500				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 423	472		474		476	1 423				
Immobilisations financières		480	1 100	482		484		486	1 100				
TOTAL		490	40 023	492		494		496	40 023				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	9 201	522	1 300	524		526	10 501				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	24 046	552	300	554		556	24 346				
	Autres immobilisations corporelles	560	831	562	474	564		566	1 305				
TOTAL				570	34 078	572	2 074	574		576	36 152		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15% ou 12,8%	0 %					
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-50.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A VOIR

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0	
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0	
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0	
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0	
	Sur comptes clients	650	1 600	652	0	654	0	656	1 600	
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0	
TOTAL		680	1 600	682	0	684	0	686	1 600	
A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681	0	683	0	
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0	
Terrains						710	0	715	0	
Constructions						720	0	725	0	
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0	
Inst. générales, agencements et aménagements divers						740	0	745	0	
Matériel de transport						750	0	755	0	
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0	
TOTAL						770	0	775	0	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780			0	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)»								982	28 596	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)»		982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)»		982 ter	0			
Déficits imputés								983	5 363	
Déficits reportables								984	23 233	
Déficits de l'exercice								860	0	
Total des déficits restant à reporter								870	23 234	
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	0	381		0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	0					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	0	380		19 559		
N° du centre de gestion agréé						388		0		

Montant de la TVA collectée	374	26 159
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 791
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI ⁽²⁾	397	0
1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent. ☐ Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD. (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A VOIR		Néant *	
Exercice ouvert le : 2023-01-01		et clos le : 2023-12-31		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :					
Dont apprentis		376		1	
Dont handicapés		657			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651			
		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		175 766	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
TOTAL 1		106		175 766	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		34	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111		7 976	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 2		144		8 011	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats		121		39 897	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		28 103	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310		6 731	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		5	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152		74 736	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137 109 041	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		109 041	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020 ☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022 175 766		Effectifs au sens de la CVAE * 023 1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026		0	
Période de référence 024 0 1 / 0 1 / 2 0 2 3		016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3			
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

Exercice clos le 2023-12-31

SIREN 751839010

Dénomination de l'entreprise A VOIR

Adresse (voie) 12 Rue DES ACACIAS

Code postal 45480 Ville CHARMONT EN BEAUCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)	Mr	Nom patronymique	KANTE	Prénom(s)	Mahamadou
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	300
Naissance :	Date	N° de département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	12	Voie	Rue	DES ACACIAS
	Code Postal	45480	Commune		
				Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient
directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

Exercice clos le 2023-12-31

SIREN 751839010

Dénomination de l'entreprise A VOIR

Adresse (voie) 12 Rue DES ACACIAS

Code postal 45480 Ville CHARMONT EN BEAUCE

I-NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

0

A VOIR
EURL au capital de 4.500 €
Siège social : 12 rue des Acacias – 45480 Charmont-en-Beauce
RCS ORLEANS : 751 839 010

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE
statuant sur les comptes de l'exercice
2023

Le soussigné Monsieur KANTE étant l'associé unique de la société AVOIR, entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, détenant 300 parts sur 300, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 qui est soumise à l'approbation de l'associé.
- Quitus donné au gérant, Monsieur KANTE, pour sa gestion qui est soumis à sa seule approbation.
- Renouvellement du mandat de gérant en la personne de Monsieur KANTE, jusque l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31/12/2024 qui est soumis à sa seule approbation.
- Affectation du bénéfice comptable de 2 267 € en « Report à nouveau débiteur », après l'affectation du résultat le compte présente un solde de 43 245.18 €.
- Monsieur KANTE a perçu 43 203 € de rémunération annuelle.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le gérant et unique associé

Monsieur KANTE
Le 30/06/2024

